

**Dialogue social**

# Agence de la biodiversité : ça coince pour les syndicats

Le comité technique ministériel prévu le 8 janvier au ministère de l'Écologie sur le projet d'Agence de la biodiversité a tourné court, les syndicats ayant décidé de ne pas y prendre part. L'intersyndicale pointe des moyens insuffisants et un manque de cohérence dans les missions de l'agence.

À l'unanimité, l'intersyndicale (CGT-CFDT-Unsa, SNE, Feets-FO) a décidé, le 8 janvier, de ne pas participer au comité technique ministériel (CTM) prévu au ministère de l'Écologie portant sur la création de l'Agence nationale de la biodiversité.

Cette agence, annoncée lors de la première conférence environnementale, en septembre 2012, doit regrouper principalement l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema), l'Établissement public des parcs nationaux et l'Agence des aires marines protégées. Elle réunira quelques 1 200 agents (dont 800 de l'Onema) et devrait être dotée d'un budget d'environ 200 millions d'euros, hors investissements d'avenir.

Si les syndicats ne contestent pas sur le fond l'idée de créer une telle agence, *"le compte n'y est pas"* résume Freddy Hervochon, de l'Ufetaam-CFDT. Dans le détail, non seulement les moyens ne seraient pas à la hauteur, mais c'est surtout l'absence de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage dans le giron de l'agence qui dérange. *"C'est inacceptable"*, s'agace Jean-Michel Bailly, au nom de l'Unsa, pour qui le lobby des chasseurs et des agriculteurs a fait son œuvre. *"En excluant l'ONCFS, on enlève toute cohérence dans la chaîne reliant protection de la faune et de la flore"*, poursuit Francis Combrouze au nom de la CGT Équipement.

**Avis défavorable**

Ce sont ces raisons, touchant à la fois le périmètre et les moyens, qui avaient déjà conduit les syndicats, le 19 décembre dernier, à émettre un avis défavorable sur le projet de loi lors d'un précédent CTM et plus particulièrement sur son titre III, portant sur l'agence de la biodiversité. L'absence de mesures sur les évolutions statutaires des personnels n'est pas étrangère à cette fronde syndicale.

À coup d'amendements, les syndicats, comme la loi les y autorise, avaient alors tenté de faire évoluer le projet sur le fond. En vain. L'administration, qui avait pourtant obligation de revoir sa copie, a décidé le 8 janvier de soumettre au débat un projet à l'identique, conduisant les syndicats à choisir la politique de la chaise vide.

Le ministère n'a dès lors plus d'obligation de faire évoluer le projet, qui devrait être soumis au Conseil d'État en l'état. La création de l'agence devrait être effective au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Pour les syndicats, la cause n'est pas encore perdue, puisqu'ils sont déterminés, comme ils l'écrivent dans un communiqué commun daté du 6 janvier, *"à défendre les personnels, leurs moyens et leurs missions de service public de protection de la biodiversité, des milieux aquatiques et des aires marines protégées"*.



© Bernard Bisson